

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le premier octobre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL ; Messieurs François ABIER, Yves-Marie AUBRY, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Secrétaire de Séance : Philippe BARANGER

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

VIREMENT DE CREDITS

- dépassement facture travaux aire de loisirs

ÉTUDE DE DEVIS

- escalier pour la remorque de déchets verts
- carrelage ou ragréage de la salle associative
- chambre froide de la salle polyvalente

INFORMATIONS

LOTISSEMENT LA FONT

- point de situation

TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

- réparations tuiles à remettre en place pour le local Boudeau, la Mairie et les ateliers

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus

QUESTIONS DIVERSES

VIREMENT DE CREDITS

Afin de pouvoir honorer la facture d'AGORA COLLECTIVITÉS correspondant à l'aménagement de l'aire de loisirs, des virements de crédits doivent être réalisés.

- Section dépenses investissement :

- Compte 2158 « autres installation, matériel et outillage » n° opération 316 - 1 000 €
- Compte 2188 « autres immobilisations corporelles » n° opération 330 + 1 000 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces écritures budgétaires et donne son accord. **10 Pour**

ETUDE DE DEVIS : ESCALIER POUR LA REMORQUE DE DÉCHETS VERTS

Madame le Maire rappelle que l'escalier en bois qui permet d'accéder à la benne de déchets verts mise à disposition des habitants n'est pas homologué. Cependant, celui-ci a été consolidé par les agents communaux.

La société SAS A6 SERVICES a établi un devis comprenant la fabrication de cet escalier sur mesures d'un montant H.T. de 2 549,63 €, soit 3 059,56 € T.T.C.

Après délibération, les conseillers n'approuvent pas cette dépense, jugée trop onéreuse.

Toutefois, le devis est conservé et des précisions vont être demandées à l'entreprise. **01 Pour et 09 Contre**

CARRELAGE OU RAGRÉAGE DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Madame le Maire rappelle que le chantier de rénovation de la partie sanitaire de la salle associative est achevé.

Toutefois, le sol laisse apparaître l'ancienne configuration des lieux avec les marques des cloisons.

Afin de l'homogénéiser pour en faciliter l'entretien, la SARL PIAUD, qui s'est chargée des travaux, a de nouveau été sollicitée pour établir un devis à choix multiples :

Ragréage seul pour un montant H.T. de 581,99 €, soit 698,39 € T.T.C.

Ragréage avec pose de carrelage pour un montant H.T. de 3 451,05 € soit 4 141,26 € T.T.C.

Quel que soit le choix, il faudra y ajouter les petits suppléments suivants :

Pose de baguettes de finition autour des caniveaux pour un montant H.T. de 17,10 H.T. soit 20,52 € T.T.C.

Fourniture et pose de plinthes pour un montant H.T. de 228 €, soit 273,60 € T.T.C.

Nettoyage du chantier et enlèvement des déchets pour un montant H.T. de 250 € soit 300 € T.T.C.

Après en avoir débattu, les conseillers choisissent à l'unanimité le ragréage seul avec la pose de plinthes et les baguettes de finition autour des caniveaux pour un montant avec nettoyage du chantier pour un montant H.T. de 1 077,09 € H.T. soit 1 292,08 € T.T.C.

Ils autorisent Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Cette dépense est prévue au BP 2025. **10 Pour**

REPARATION DE LA CHAMBRE FROIDE DE LA SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire informe que la chambre froide de la salle polyvalente est fortement endommagée. Ces dégâts ne sont pas récents et s'aggravent de plus en plus.

Afin de stopper l'étendue du problème, deux entreprises ont été sollicitées : les Etablissements CHASSERIEAU et Agro-Froid Charente SARL.

Seul les établissements CHASSERIEAU ont répondu à notre demande et ont établi un devis d'un montant de 9 855,84 € H.T. soit 11 827,01 € T.T.C.

Après en avoir débattu, les conseillers décident de ne pas approuver le devis de CHASSERIEAU. Toutefois, celui-ci va être conservé et des devis vont être demandés à d'autres entreprises à titre de comparaison. **10 Contre**

INFORMATIONS

LOTISSEMENT LA FONT

La Commission d'appel d'offres s'est tenue le 30 septembre 2025 à la Mairie en présence de la Présidente, des 3 titulaires et du cabinet 2GIC.

Pour mener à bien l'étude des 7 dossiers reçus, 3 critères ont été pris en compte :

- Le prix comptait pour 55 % de la décision,
- La valeur technique comptait pour 35 % de la décision,
- Le délai d'exécution pour 10 % de la décision.

Le choix s'est finalement porté sur l'entreprise PICOULET pour un montant H.T. de 219 494 € soit 263 392 € T.T.C.

Les réponses négatives vont être envoyées aux entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offres, puis, selon la réglementation, un délai de 15 jours sera respecté avant l'envoi de la réponse positive.

Il reste à présent à déterminer le prix de vente des lots, en tenant compte de la surface en zone aedificandi ou non aedificandi, ainsi que choisir l'adressage du lotissement et à fixer notre capacité de financement.

TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX

L'entreprise REPERE est intervenue pour des fuites d'eau dans les plafonds de plusieurs bâtiments appartenant à la commune :

- Pour le logement communal situé au 2 rue des Passeroses loué à Monsieur COUTURIER, de l'eau s'infiltrait dans la salle de bains. Une tuile a été changée et le problème est résolu.
- Pour le local « Boudeau » situé rue du Vigneau, qui sert à entreposer du matériel appartenant au Comité des Fêtes ou à l'ACCA, une gouttière en zinc était bouchée et débordait à l'intérieur du local, ce qui a entraîné la chute d'une plaque de placoplâtre. Cette dernière doit être remplacée par nos agents.
- En ce qui concerne la salle polyvalente, le problème est beaucoup plus difficile à localiser. La toiture étant vaste, la fuite pourrait provenir de n'importe où. L'entreprise doit revenir pour tenter de voir d'où provient le problème.

SAINTES GRANDES RIVES L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

• Conférence des Maires du 17 septembre

Monsieur Régis NÉGRIER a assisté à la Conférence des Maires où Madame GACHINA, du Département de la Charente-Maritime, est venue présenter le bilan du contrat de proximité 2023-2024.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le SYMBAS et l'EPAGE SYMBA vont réaliser un inventaire des zones humides sur le territoire de l'agglomération pour la somme de 188 000 €. Les résultats seront ensuite communiqués aux communes.

En ce qui concerne notre commune, la délibération du fonds de concours pour les travaux de voirie a été évoquée et sera votée lors du conseil communautaire du 24 septembre.

• Réunion bilan des échappées rurales et ciné plein air du 23 septembre

Monsieur Yves-Marie AUBRY s'est rendu à la réunion du bilan des animations estivales touristiques de 2025 organisée par l'Agglomération, à savoir 5 cinés plein air, 4 échappées rurales, préludes, escapades sur le fleuve Charente et festival itinérant.

Les objectifs communs étaient :

- ▶ la convivialité et la gratuité pour le public,
- ▶ une mise à l'honneur des villages de l'agglomération,
- ▶ une offre de restauration valorisant les produits fermiers et l'économie de proximité,
- ▶ des soirées culturelles de qualité en plein air,
- ▶ une recherche d'éco-exemplarité avec le prêt du kit d'organisation éco-responsable.

En ce qui nous concerne, notre Commune a bénéficié du programme ciné plein-air le 4 juillet avec l'exposition des artistes de la commune l'après-midi, une initiation à la danse africaine avec un concert en début de soirée, par Waraba, puis la projection du film Bohemian Rhapsody.

Notre commune a organisé les animations d'avant-soirée, la restauration des intervenants, la prise en charge médicale avec 2 personnes de la Croix Rouge, et le verre de l'amitié après la projection du film, ce qui a mobilisé 14 bénévoles et a coûté 1 984,52 € à la commune.

Le service Tourisme de l'agglomération s'est chargé du financement de la prestation Peuple créateur (film, projection, écran) et de la sécurité.

Le pic de fréquentation a été estimé à 250 visiteurs venus assistés à notre soirée.

• Conseil Communautaire du 24 septembre

Monsieur Régis NÉGRIER est allé au Conseil Communautaire où la Présidente du Département de la Charente-Maritime est venue présenter le nouveau contrat de proximité 2025-2026 qui a été voté, accepté et signé.

La demande du fonds de concours pour les travaux de voirie, a été validée. Nous devons faire parvenir à l'agglomération, les factures des montants correspondant au plan de financement joint au dossier.

CYCLAD est intervenu pour présenter un bilan départemental mais Monsieur DRAPRON a demandé à ce que cette présentation soit représentative de l'agglomération, car les chiffres départementaux divergent.

Pour le recyclage des biodéchets, des sacs vont être vendus au prix de 6 € le rouleau de 100, en complément des bio seaux qui ont été distribués gratuitement.

- **Réunion d'autoconsommation collective du 30 septembre**

Madame Le Maire était présente à cette réunion présentée par « les Générateurs » : il s'agit d'un réseau de Nouvelle-Aquitaine qui travaille autour des énergies renouvelables. Le CRER et ENEDIS ont présenté les différentes possibilités d'autoconsommation d'énergie individuelle ou collective.

Le CRER et ENEDIS s'engagent à accompagner les communes.

Par exemple, si nous installons des panneaux photovoltaïques sur l'école, l'énergie non consommée par le bâtiment serait redirigée vers un autre bâtiment comme la Mairie ou autre. Nous utilisons donc seuls ce que nous produisons.

Nous pourrions aussi redistribuer cette énergie à des entreprises ou des particuliers au moyen d'une convention qui détermine le pourcentage exact fourni.

Cette solution d'avenir représenterait un investissement sans doute assez élevé mais le retour sur investissement serait immédiat en réduisant instantanément les dépenses énergétiques engagées par la commune.

- **Réunion Tremplin 17 du 03 octobre**

Madame Le Maire a assistée à la réunion qui concernait principalement le « mémo de vie ». il s'agit d'une plateforme en ligne gratuite et sécurisée qui permet de sauvegarder les témoignages, les récits de vie et les documents officiels.

Elle est particulièrement utile pour les victimes de violences intrafamiliales, adultes et enfants, offrant un espace pour conserver des éléments clés et accéder à des ressources adaptées à leur situation. Elle propose aussi la tenue d'un journal pour indiquer les événements, tout en garantissant la confidentialité et la sécurité des utilisateurs.

Il a aussi été question des crèches puisque dorénavant, c'est l'agglomération qui est compétente pour répondre aux besoins des parents en acceptant ou non la création d'une nouvelle crèche ou d'une maison d'assistantes maternelles.

Le dispositif permettant aux parents de placer leurs enfants en crèche juste quelques heures afin de déposer plainte ou autre, mis en place depuis deux ans, n'a fait l'objet d'aucune demande alors que certains cas l'auraient nécessité. Les travailleurs sociaux doivent revoir leur communication auprès des victimes pour les en faire bénéficier si besoin.

QUESTIONS DIVERSES

BIODÉCHETS

L'entreprise Moulinot, qui collecte et valorise les déchets alimentaires en énergie verte ou fertilisant agricole, présente en Nouvelle-Aquitaine, a été choisie par Saintes Grandes Rives l'Agglo pour la collecte des biodéchets.

A cet effet, un nouveau bac de recyclage vient d'être installé sur le parking de la salle polyvalente. Ces nouveaux bacs sont plus pratiques que ceux proposés par le service de la régie des déchets de l'agglomération qui ont été retirés.

Le jour de ramassage a changé et s'effectuera tous les lundis.

SDEER

Dans le cadre du groupement de commandes d'énergie des syndicats de Nouvelle-Aquitaine, Le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement rural de la Charente-Maritime lance des appels d'offres afin que nous puissions avoir accès à des tarifs préférentiels d'électricité pour la période 2026-2028.

A ce jour, le fournisseur Total Energie assure le marché PDL > 36 kVA qui concerne uniquement le complexe scolaire et le fournisseur Engie assure le marché PDL < 36 kVA (éclairage public et Mairie).

A partir de janvier 2026, les nouveaux fournisseurs seront Engie pour le marché PDL > 36 kVA et Total Energies pour le marché PDL < 36 kVA, donc l'inverse.

Les informations préalables au transfert ont été transmises aux 2 fournisseurs via leurs plateformes.

PERSONNEL

La commission du personnel se réunira le 17 octobre à 08 h 30 pour étudier le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui déterminent les montant du CIA (Complément Indemnitare Annuel) de 2025 et le l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) mensuel de 2026.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : lundi 3 novembre 2025 à 18 h 30